

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1^{er}, et chez Desbrières aîné, libraire, rue de Gailhou, 15.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 6.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	DIEL.
6 heures.	4 au-dessus de 0.		27 pou. lig.		
Midi....	6 au-dessus	82 deg.	27 pou. 7 lig.	Sud.	convect.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	0 h.	4 h.	Pleine lune.	21	
45 n.	5 m.55	29 n.			

Lyon, 6 janvier 1839.

Le projet d'adresse de la chambre des députés tue le ministère. S'il est adopté, le système du *statu quo* sera brisé, et la France se trouvera en face d'une nouvelle situation. Le projet blâme le gouvernement d'avoir abandonné Ancône, et compromis la France avec la Suisse ; il réclame des secours pour le gouvernement d'Isabelle, et fait des vœux pour que la Belgique soit maintenue dans la position qu'elle occupe. Le paragraphe relatif à l'expédition du Mexique n'est pas exempt de critique ; il était difficile de s'expliquer plus clairement sur la politique extérieure, et de se mettre plus ouvertement en opposition avec le système de M. Molé, ou plutôt avec le système imposé à M. Molé.

Le projet est favorable à la conversion de la rente, et appelle de ses vœux le projet de loi relatif à l'organisation de l'état-major-général de l'armée. Ce projet, voté par la chambre des députés, et soumis à la chambre des pairs qui l'a entièrement dénaturé dans la dernière session, sera le véritable terrain sur lequel lutteront les deux prérogatives.

On le voit, la discussion de l'adresse sera solennelle. Jamais, depuis 1831, la tribune n'aura été saisie d'aussi graves questions ; elles recèlent dans leurs flancs la paix ou la guerre, l'avenir de la France, de l'Europe peut-être. Le moment est arrivé enfin où les plus timorés sont las des concessions faites à l'étranger.

Le système de corruption qui régit la France depuis huit ans a reçu une nouvelle prime d'encouragement. Et, disons-le à la honte de notre pays, c'est un jury français qui la lui a décernée !...

Il s'est trouvé douze hommes qui ont eu le courage, sinon tous, du moins le plus grand nombre, de déclarer, sur leur honneur et leur conscience, qu'un fonctionnaire public qui profite de sa place pour faire d'abord sa fortune, puis celle de son frère, de son gendre, de ses secrétaires intimes, de ses favoris, de sa protégée et de la mère de celle-ci ; qui prodigue l'or à pleines mains à ses créatures au préjudice d'entreprises honorables ; il s'est trouvé, disons-nous, douze jurés qui ont déclaré qu'un tel homme était irréprochable ! C'est là un fait affligeant pour la morale publique, et qui contristera profondément tous les cœurs honnêtes.

Malgré le réquisitoire énergique du ministère public qui déclarait avec une grande puissance de conviction que le *Message* avait fait chose louable en provoquant l'instruction des faits scandaleux qui ont surgi de toute part dans les débats ; qui disait encore que le *Message* avait rendu un immense service à la morale publique outragée, en signalant ces faits, et qu'il devait être acquitté ; malgré tout cela, malgré le résumé sévère de M. le président Ferry, le *Message* a été déclaré coupable par le jury.

M. Gisquet peut donc encore se croire pur et repousser le reproche d'exaction qui lui était adressé. Dans quel état d'aberration la société se trouve-t-elle donc plongée, pour qu'en présence de tant de faits honteux révélés par les débats, M. Gisquet soit trouvé innocent ?...

Nous devons le dire, le verdict a jeté la consternation non-seulement dans le public, mais encore dans la magistrature ; et la cour, en appliquant le *minimum* de la peine, a voulu faire comprendre au jury ce qu'elle pensait de son étrange décision, tout-à-fait contraire à celle qu'elle attendait de lui.

DISCOURS DU JOUR DE L'AN.

Les félicitations adressées au roi sortent cette année de leur banalité ordinaire ; elles ont généralement un sens, une tendance ; elles expriment des regrets, des espérances,

LOUIS BIOUS.

ÉTUDE DE MOEURS MÉRIDIONALES.

A la suite d'une longue maladie qui avait mis mes jours en danger, les médecins m'avaient conseillé d'aller respirer l'air du Midi. J'étais à peine arrivé à Montpellier, que je reçus la lettre suivante timbrée de Marsillargues :

« Mon cher ami, j'apprends à l'instant que tu habites Montpellier et je viens t'offrir l'occasion de passer quelques jours près de moi. Ma sœur épouse dimanche prochain un brave officier que j'aime de tout mon cœur ; elle désire que tu sois son garçon d'honneur. J'ai accepté pour toi.

« A propos, dimanche tu assisteras à un spectacle qui te fournira l'occasion de faire quelques observations sur nos mœurs méridionales. On prépare ici une course de taureaux. Je me promets bien du plaisir, mais je ne suis pas égoïste ; ce plaisir, je veux le goûter avec toi.

« Le samedi suivant j'arrivai à Lunel ; j'y trouvai Auguste qui, prévenu de mon arrivée par une lettre, m'attendait avec son futur beau-frère. Nous primes tous trois la route de Marsillargues.

« A peine avions-nous fait un quart de lieue, que déjà, grâce à la localité toute méridionale de mon ami, la famille à laquelle j'allais être présenté n'avait plus de secrets pour moi.

« Henri Dumont, le jeune officier, appartenait à une famille de cultivateurs aisés, mais dont la fortune était bien loin d'égaliser celle du père Giraud, le plus riche éleveur de bestiaux de la contrée, et, de plus, maire de son village. Aussi, lorsqu'il avait demandé la main de Louise que dans le pays on appelait Louise

des félicitations qui ne s'arrêtent pas à la personne du monarque auquel elles sont adressées, mais vont directement à la nation. Il faut que nous ayons fait de grands pas en arrière pour qu'on ne craigne pas d'exprimer aujourd'hui de pareils sentiments ; il faut qu'on ait complètement oublié 1830, pour que les chefs des divers corps de l'Etat osent ainsi faire entendre des idées subversives de tous les principes de la révolution. Toutefois, ces sortes de leçons ne sont jamais perdues pour la nation ; elle apprend à connaître ses amis et ses ennemis, les défenseurs du peuple et les courtisans du trône.

Le comte de Portalis, premier président de la cour de cassation, a dit :

« Les années qui se succèdent resserrent naturellement les liens d'affection et de reconnaissance qui unissent la nation à son roi. Ce repos dont elle jouit, cette prospérité qui se développe de toutes parts dans nos villes et nos campagnes, comment ne les rapportons-nous pas, Sire, à celui dont la haute sagesse préside depuis huit ans à nos destinées ? Fruits du règne de V. M., ces biens sont votre ouvrage. »

Il est difficile de porter plus loin l'esprit de courtoisie et de jeter plus crûment l'encens au visage d'un homme. Quand les bruits de la journée se sont éteints dans le palais ; quand le monarque, fatigué de cette longue représentation, se retrouve seul en face de sa pensée, et qu'il peut, s'il en a le courage, repasser dans sa mémoire tous les compliments dont il a été l'objet, quelle triste idée ne doit-il pas avoir de ces hommes que la France regarde comme les lumières de la magistrature, et qui ont une valeur réelle que personne ne leur conteste ? Quel homme, si modeste qu'il soit, ne finira pas par se croire un être supérieur, quand il entendra rapporter à lui tout le bonheur du pays ? Eh quoi ! la prospérité qui se développe dans les villes et dans les campagnes est l'œuvre d'un seul ! Le génie des artistes qui chaque jour agrandit le domaine de l'industrie ; la hardiesse des manufacturiers jointe à leur longue patience ; les études approfondies auxquelles se livrent les jeunes hommes pour les appliquer aux arts ; les efforts constants et heureux faits de toutes parts pour propager les mûriers, pour substituer la vapeur à la force des chevaux, pour enrichir l'agriculture en agrandissant le domaine de ses richesses, tout cela sera non avenu, sera compté pour rien ! On rapportera tout à un homme, à un seul, parce qu'il est roi ! Cela n'est plus de notre époque. Le temps est venu de dire aux rois comme aux peuples la vérité tout entière. Félicitez-vous avec eux de la prospérité du pays, quand le pays est prospère ; mais comme rien n'est parfait dans ce monde, comme il y a partout des lacunes, des misères, des souffrances, recherchez les moyens de remplir les unes, de soulager les autres ; vous aurez rendu au pays de bien plus grands services qu'avec tous vos fades compliments.

M. Siméon, premier président de la cour des comptes, a dit :

« Nous avons à féliciter Votre Majesté du repos dont la France jouit. Les controverses et l'agitation des opinions politiques ne pénètrent point dans la grande masse des citoyens ; ils s'en rapportent à la sagesse du gouvernement du roi, à celle des chambres, et se livrent tranquillement à leurs divers travaux. »

De tous les compliments, celui-ci est sans doute le plus étrange ; mais il a du moins l'avantage de représenter un vœu positif, c'est de voir les citoyens s'en rapporter à la sagesse des gouvernants sans se mêler de leurs affaires. Il est difficile d'afficher plus de mépris pour le régime constitutionnel, où le gouvernement doit être l'œuvre des majorités éclairées. Et comment le seront-elles, si les controverses politiques ne pénètrent pas dans la masse des citoyens ? Comment sauront-ils distinguer ce qui est bon de ce qui est dangereux ? comment arriveront-ils à composer

la poulida (Louise la jolie), le père Giraud lui avait répondu : « Mon enfant, je ne suis pas fier, mais je tiens à ce que ma fille Louise fasse un bon mariage. Vous êtes jeunes tous deux, vous avez le temps d'attendre ; fais-toi un état, une position, deviens quelque chose, et alors viens me demander la main de ma fille. »

Henri s'était engagé ; il avait fait partie de l'expédition d'Afrique, s'était distingué par plusieurs actions brillantes, avait obtenu la croix d'honneur, l'épaulette de lieutenant, et était venu dans son village rappeler au père Giraud la promesse qu'il lui avait faite.

Enchanté d'avoir pour gendre un homme qui avait un ruban rouge sur la poitrine et un coup d'yatagan sur le front, le père Giraud avait accueilli avec empressement la demande d'Henri.

Le mariage devait avoir lieu le lendemain, jour anniversaire de la fête de Marsillargues. Le père Giraud, voulant donner à ce mariage un brillant complément, avait décidé que la journée se terminerait par une course de taureaux ; il était allé lui-même à la Camargue, il avait rassemblé ses gardiens et leur avait dit : « Je veux qu'on parle long-temps du mariage de ma fille. Choisissez dans mon troupeau les douze taureaux les plus vigoureux, les plus sauvages, et si la course est bonne, je ferai don pour vous ma meilleure pièce de muscat. »

Nous arrivons à Marsillargues. Je suis présenté à la famille Giraud. Le père Giraud qui ne sait pas faire de phrases, ainsi qu'il le dit lui-même, prend ma main dans sa main rude et calleuse, et me la serre de manière à me disloquer tous les doigts. C'est égal, il y avait bien de l'éloquence dans cette étreinte. La mère Giraud me presse dans ses bras ; je demande la permission d'embrasser M^{lle} Louise, et la jeune fille me tend

cette chambre des députés à la sagesse de laquelle il faut s'en rapporter, s'ils ne connaissent ni les hommes qu'ils doivent nommer, ni quels principes ils représentent ? Les théories de M. Siméon mènent droit à l'absolutisme du pouvoir, à l'ilotisme politique de la nation ; le roi lui devait peut-être une sévère réponse, mais que dire à un magistrat qui vante la sagesse du gouvernement et qui ne fait que répéter des vœux exprimés tant de fois sous des formes différentes ! Si vous faites la part de la faiblesse humaine, étonnez-vous après cela que les rois se croient non pas les chefs de l'état, mais les maîtres ! étonnez-vous de cette tendance à faire triompher la prérogative inconstitutionnelle du pouvoir exécutif sur le pouvoir électif qui doit être la représentation sans cesse renouvelée des vœux et des besoins du pays !

La diplomatie étrangère, par l'organe de M. d'Appony, dont nous avons donné hier le discours, n'a pas cette fois du moins enveloppé ses vœux dans des paroles sans portée, dans des expressions dont le vague permettait toutes les interprétations. Elle a dit : La paix nous donne confiance en vous. Oui, sans doute, ce qui se passe chez nous doit inspirer de la confiance aux rois absolus de l'Europe. L'évacuation d'Ancône méritait bien une parole de remerciement de la part de l'Autriche dont la prépondérance n'aura plus d'équilibre en Italie. L'abandon de la révolution espagnole et l'accession au traité qui dépouille la Belgique commandaient bien cette marque d'amitié de la part de ceux qui rêvent la restauration des trônes tombés depuis 1830.

M. le baron Pasquier, chancelier de France, président de la chambre des pairs, a adressé au roi ces paroles :

« Sire, » Lorsque tant d'usages anciens et vénérés ont péri, ou s'attache plus fortement à ceux qui sont restés debout, et l'un des plus précieux pour la chambre des pairs est celui qui chaque année la ramène au pied du trône de Votre Majesté, et lui donne le droit de vous offrir, comme au chef vénéré de la grande famille, ses hommages et ses vœux. »

Les paroles de M. Pasquier sont significatives ; ce ne sont pas les usages que regrette le plus la chambre des pairs, ce sont les choses. C'est l'hérédité et tout ce qu'elle donnait de force et de solidité à la pairie. L'expression de pareils sentiments doit se réserver pour l'intimité ; que la pairie et la royauté pleurent ensemble des privilèges perdus, peu importe au pays ; mais c'est braver une nation que de regretter ainsi tout haut ce qu'elle a brisé. Il y a outre la pensée une expression qui choque dans le discours de M. Pasquier ; un des pouvoirs de l'état ne vient pas au pied du trône, il vient en face du trône ; aucun des trois pouvoirs ne s'agenouille devant l'autre.

M. Séguier, premier président de la cour royale, a dit : « Combien n'est-il pas honorable et doux d'exprimer aux pieds de V. M. l'affection que les magistrats nourrissent dans leurs cœurs, de recueillir en échange les paroles bienveillantes de l'Élu de la nation, du prédestiné de la providence, devant qui s'incline notre foi politique autant que notre foi religieuse ! »

Ainsi rien n'aura manqué à la phraséologie du jour de l'an. La politique laisse percer de secrets desirs ; la religion prend un voile et des paroles de mysticisme ; la flatterie s'empare de tous ces lambeaux, les ajuste pour en faire un manteau dont elle couvre les épaules du monarque.

Voici le discours de M. Dupin, président de la chambre des députés :

« Sire, » La chambre des députés, toujours fidèle et affectionnée, vient renouveler à Votre Majesté les souhaits qu'elle ne cesse de former pour le bonheur du roi et pour celui de tous les membres de son auguste famille.

« C'est avec une vive satisfaction que nous l'avons vue s'accroître par la naissance d'un fils de l'héritier du trône, du comte de Paris, qui, par vos soins, Sire, et à l'exemple de son père, ce prince si brave, si loyal, si noblement désintéressé, sera élevé et

avec un sourire gracieux ses belles joues rosées, sur lesquelles j'applique deux bons baisers, deux baisers de village, et me voilà de la famille.

Un voyageur qui serait entré en ce moment à Marsillargues aurait cru, au silence qui régnait dans les rues de ce village, que le sommeil avait fermé les paupières de ses bons habitants.

Eux dormir bon Dieu ! eux dormir, au moment où s'agit dans la campagne cette question si importante : y aurait-il ou n'y aurait-il pas demain une course de taureaux ? Eux dormir ! Oh non ! ils veillent silencieusement, ils sont inquiets, ils s'interrogent du regard, ils attendent dans une pénible anxiété le signal qui doit leur annoncer l'arrivée des taureaux. Ce signal se fait entendre : le village est debout, les croisées s'ouvrent avec fracas, les fenêtres s'illuminent, des cris de joie retentissent dans les airs ; on dirait une maison de fous en goguette, Charenton ivre.

Puis une fanfare de trompettes annonce que les taureaux sont enfermés dans l'écurie d'où ils ne doivent sortir que pour la course. Alors le bruit se calme peu à peu, les têtes disparaissent une à une des croisées, les feux s'éteignent et le silence règne une seconde fois sur le village. Mais cette fois le village dort sur ses deux oreilles, parce qu'il est sûr d'avoir pour le lendemain sa course de taureaux.

J'avais à peine goûté quelques heures de repos, que je fus réveillé en sursaut par de bruyantes détonations, accompagnées de cris capables de renverser les murs de Jéricho. Mon premier mouvement fut de maudire ceux qui venaient ainsi m'arracher au sommeil ; mais, lorsque j'eus ouvert la fenêtre de ma chambre, lorsque mes regards s'arrêtèrent sur le délicieux panorama qui se déroulait devant moi, lorsque la brise du matin m'apporta

nourri dans le respect de ces institutions constitutionnelles dont la conquête a coûté tant de sacrifices à la France, et dont la sincère pratique, de la part de tous les pouvoirs, chacun dans la limite de son droit, peut seule assurer les libertés publiques que nous avons mission de défendre, et garantir la sécurité de ce trône que nous venons entourer de notre amour et de notre appui.

Seul entre tous ces flatteurs qui se pressaient à l'entour du trône, M. Dupin a fait entendre des paroles que ses amis peuvent regarder comme courageuses, mais qui prêtent réellement à trop d'interprétations pour mériter le moindre éloge, avant d'avoir été expliquées par M. Dupin lui-même. Le président de la chambre des députés, en ceci, n'a pas démenti son caractère; il a voulu plaire au roi en prodiguant les plus pompeux éloges au prince royal; il a voulu plaire au pays en rappelant que la chambre avait mission de défendre les libertés publiques. Ce double rôle est difficile, et la leçon donnée à M. Dupin ne l'a pas corrigé.

Le roi a répondu à M. Dupin :

« Je suis bien touché des souhaits que vous m'apportez au nom de la chambre des députés; elle sait avec quel bonheur je reçois toujours l'expression de ses sentiments, de son concours et de son appui si nécessaires à la marche de notre gouvernement, au salut de la France et à la conservation de ses libertés. C'est l'union de tous les pouvoirs qui fait la force de chacun; et la force des rois, comme celle des nations, est dans leur confiance mutuelle. Cette confiance m'a appelé au trône, et ma vie tout entière est le garant du prix que j'attache à la conserver. Mon petit-fils sera élevé dans ces sentiments; il apprendra de son père et de moi que le premier de ses devoirs est de respecter les droits de tous, comme le premier de ses intérêts est d'inspirer à la nation cette confiance salutaire que le trône constitutionnel est le véritable boulevard des libertés publiques, et que lui seul peut assurer à la France le maintien de son honneur au dedans et au dehors, et la jouissance de tous les avantages qui, comme votre président vient de le dire, nous ont coûté si cher. Nous en recueillons aujourd'hui les fruits : c'est à les conserver que doivent tendre nos communs efforts, et ce but, nous saurons l'atteindre malgré les entraves de toute espèce que nous rencontrons sur notre route. J'en ai pour gages la confiance de la nation, votre appui et votre affection. Je suis heureux de vous témoigner toute la mienne, et de vous voir réunis en aussi grand nombre autour de moi. »

Ainsi, c'est toujours la prérogative royale qui se pose en souveraine, qui demande à la chambre son concours, son appui; qui oublie que le peuple a un droit d'initiative par la chambre, et que la couronne lui doit aussi son appui et son concours. On n'a pas beaucoup de titre à demander la confiance de ceux à qui on refuse la sienne, et le rejet ou l'ajournement illimité des projets de loi émanés de la prérogative de la chambre ne prouve pas qu'on ait en elle une grande confiance. Les lois restrictives de la pensée ne nous permettent pas l'analyse de toute cette réponse du roi; toutefois, nous ferons remarquer que là, comme dans le discours de la couronne, perce une vague pensée que l'avenir expliquera. Le roi se plaint des entraves que les pouvoirs trouvent sur leur route; il aurait dû s'expliquer plus clairement, dire de quel côté viennent ces entraves, qui les suscite, qui les fait naître, et, dans la lutte entre la liberté et l'asservissement, de quel parti il lui semble que viennent les attaques.

Le bruit s'est répandu hier que M. Gisquet venait d'être rayé du conseil-d'état, et des personnes ajoutaient que c'était un hommage rendu à la morale publique. D'abord, nous ne croyons pas que la nouvelle soit exacte, et si elle l'était, il faudrait en blâmer le gouvernement. M. Gisquet est, moralement, dans la situation d'un accusé devant les assises, et cela est si vrai que, sur vingt personnes qui parlent du fameux procès, il en est dix-neuf qui disent le procès Gisquet. Ce serait donc préjuger un arrêt et aggraver la position d'un accusé que de renvoyer du conseil-d'état le député de Saint-Denis.

En second lieu, et en supposant que M. Gisquet soit coupable de tout ce qu'on lui impute, nous comprenons bien que les ministres aient hâte de le rejeter, afin de faire croire qu'il faisait seul exception parmi eux et leurs amis; mais ne devaient-ils pas le connaître depuis long-temps? Qu'a fait, après tout, M. Gisquet, qui ne soit la mise en pratique des théories gouvernementales prêchées ouvertement par M. Molé? Fonctionnaire public, préposé à la garde de la cité, il a semé la corruption et donné l'exemple d'une vie dissolue; tout le monde a le droit de s'en scandaliser, excepté des ministres dont le chef a érigé la corruption en principe. Sacrifier M. Gisquet, ce serait non pas un hommage rendu à la morale, mais un acte d'hypocrisie qui ne tromperait personne.

Il est un autre motif qui nous empêche de croire que l'expéditeur de police puisse être abandonné aussi ouvertement par ses

tant de suaves émanations, lorsque surtout je me trouvais réuni à mes hôtes dont les traits resplendissaient de tant de bonheur, il me sembla que moi aussi je devais être heureux, sous peine de passer pour un misérable égoïste.

Et cependant j'étais poursuivi par le souvenir des rêves qui m'avaient assailli pendant la nuit. J'avais assisté en songe à une course de taureaux. J'avais vu des entrailles fumantes, des lambeaux de chair humaine... oh! mais beaucoup de sang!

Mais comment ne pas être rassuré à la vue de ce tableau d'intérieur de famille que Greuze eût voulu avoir pour modèle? Dans un angle du salon, mon ami était debout, contemplant avec amour une jeune fille vêtue de blanc; d'un autre côté, la mère Giraud, parée de ses plus beaux atours, faisait subir à la toilette de sa fille une dernière inspection, et murmurait à son oreille des paroles d'espérance et de bonheur. Henri, le jeune officier, placé devant une croisée, n'avait trouvé rien de mieux à faire, pour cacher son impatience et son émotion, que de battre la générale sur une vitre. Le père Giraud, qui ne se sentait pas de joie, allait, venait, donnait des ordres à l'un, gourmandait l'autre, jetait en passant sur sa fille un regard où se peignait toute sa tendresse, et s'arrêtait devant une glace pour juger de l'effet produit par son écharpe municipale, et par son bel habit noir qui paraissait le gêner un peu dans les entournures.

Il y avait dans cette famille une exubérance de bonheur qui chassa loin de mon esprit les songes affreux de la nuit.

Enfin le père Giraud, qui avait interrogé vingt fois les aiguilles de la pendule, s'écria : « Partons, partons; il ne faut pas faire attendre M. le curé; vous savez que le brave homme n'aime pas à déjeuner trop tard. »

Je vous ferai grâce, cher lecteur, de la description de cette cérémonie nuptiale; je laisserai à votre imagination le soin

anciens amis : c'est qu'en poussant les choses trop loin, on forcerait en quelque sorte le ministère public, après l'acquiescement du *Messageur*, qui ne nous paraît pas douteux, à intenter une action criminelle contre M. Gisquet. Or, celui-ci, poussé dans ses derniers retranchements, pourrait révéler bien des secrets et publier plus d'une biographie à la confusion de ceux qui l'auraient renié. C'est ce qu'il a fait sentir aujourd'hui, avec beaucoup d'habileté; car la menace, faite par lui, de dévoiler certains mystères de la rue de Jérusalem, devait s'adresser, non pas à M. Mauguin, qui n'a rien à craindre, mais à d'autres personnes placées en dehors de l'audience.

M. Gisquet a eu le talent de s'assurer la protection forcée de ces personnes. M. Gisquet fait partie du système, et le système, quoi qu'il en ait, ne pourra pas se séparer de lui. M. Mauguin a dénoncé avec une vive éloquence et une rare fermeté de logique le gaspillage de la fortune publique. Il a prouvé que, sous l'administration de M. Gisquet, un impôt arbitraire de 735,000 fr. avait été levé sur les citoyens de Paris, pour enrichir des affidés et des prostituées. Il a montré l'adultère s'introduisant jusque dans le cabinet du magistrat préposé à la garde des mœurs. Mais M. Gisquet a pu répondre :

« Ce que j'ai fait, c'a été pour servir l'ordre de choses établi. Vous m'accusez d'avoir accordé des concessions dont la valeur s'élève à une somme énorme : ce n'est pas moi qui ai inventé le système des concessions. En entrant dans les bureaux de la préfecture, je l'y ai trouvé; si j'en ai usé, c'a été pour récompenser des services que le gouvernement ne peut avouer, et pour lesquels les fonds secrets sont insuffisants. Si l'adultère et la prostitution s'y trouvent mêlés, ces concessions n'en ont pas moins été pour moi des moyens de servir le gouvernement; mais je me tais pour ne pas être encore une fois accusé d'indiscrétion. » Voilà ce qu'il répond, et il pourrait ajouter : « Que me parle-t-on d'adultère dans un pays où l'on convie la jeunesse de nos écoles dans un musée ouvert tout exprès pour y exposer les images des La Vallière, des Montespan, du régent et de sa fille, et où la statue du débauché Louis XV est inaugurée sur la grande place de Reims? » M. Gisquet n'a point dit cela, il est vrai; mais M. Parquin, son défenseur, a cherché, dans l'exemple des mœurs monarchiques vers lesquelles on nous ramène, une excuse pour celles de son client, et si les murmures de l'auditoire n'avaient pas étouffé sa voix, il allait sans doute nous réciter la chanson de *Gabrielle*, si chère aux royalistes purs.

Et M. Parquin était dans le vrai; on veut un gouvernement fondé sur des distinctions sociales antipathiques au génie de la nation, on veut instituer au sommet une classe oisive, on veut une armée de mouchards pour épier l'armée immense des mécontents, on veut que tous, hommes ou femmes, soient vendus ou prêts à se vendre; on veut en un mot rétablir la royauté antique. Il faut donc de l'or, n'importe comment; pour régner, il faut que la cour soit riche, il faut qu'elle batte monnaie avec les voitures publiques, avec les marchés de fournitures, avec les traités de paix. Qu'est-il donc permis de demander à un fonctionnaire public? Qu'il fasse jaillir l'or de la bourse, et si après il a de ces faiblesses qui lui seront communes avec nos anciens rois, il n'en sera que plus recommandable, car il contribuera à restaurer les vieilles mœurs qui garantissaient si bien nos pères des envahissements de la démocratie.

Du point de vue de la cour, M. Parquin et M. Gisquet ont donc eu parfaitement raison. Mais le jury, qui n'est pas de la cour, en jugera-t-il ainsi? Voudra-t-il punir un journal d'avoir signalé un de ces mille faits de corruption qui enveloppent notre société et menacent de l'étouffer? Nous ne saurions le croire, car, pour condamner le *Messageur*, il faudrait que les jurés, pères de famille, citoyens vivant de leur travail, voulussent consacrer par un verdict solennel cette étrange doctrine que l'adultère avoué n'est pas une immoralité privée, et que l'on doit, sous peine de prison, se faire lorsqu'on voit les revenus de la cité prodigués à qui ne fait rien d'avouable pour mériter un salaire. Encore un coup, un tel verdict est impossible, le *Messageur* ni la morale publique ne doivent pas le craindre. (National.)

On lit dans le *Moniteur* :

« Par ordonnance du 3 janvier, M. Gisquet, conseiller-d'état en service extraordinaire, a cessé de faire partie du conseil-d'état. »

Il était certain que le procès de M. Gisquet, quel qu'en fût du reste le résultat, devait le faire révoquer de ses fonctions de conseiller-d'état. Il n'est pas moins positif que M. Gisquet ne pourra pas conserver sa place de député, et que les électeurs de Sceaux vont bientôt avoir à se réunir pour lui donner un successeur, parce qu'il croira lui-même devoir donner sa démission.

M. Gisquet n'est pas le seul qui ait été destitué par suite de son procès avec le *Messageur*. Son gendre, M. Nay, partage sa disgrâce.

Voici ce qu'on lit dans le *Moniteur* :

« Par ordonnance du 3 janvier, M. Doyen, receveur-général de la Haute-Vienne, est nommé receveur-général de l'Aube, en remplacement de M. Nay, révoqué. »

de tracer le tableau de cette solennité si simple, si touchante. Je vous dispenserai aussi de nous suivre à la mairie : Je me bornerai à vous dire qu'après toutes les formalités d'usage, M. Giraud, en sa qualité de magistrat et de père, se crut dans la nécessité d'adresser une allocution aux époux. « Mes chers enfants, leur dit-il, quoique je ne sache pas faire de phrases (c'était l'exorde obligé de tous les discours de M. le maire), je vous dirai cependant... » C'est en vain que le cher homme voulut pousser plus loin son improvisation. De grosses larmes roulerent dans ses yeux, il pressa ses enfants sur son cœur avec la plus touchante effusion, et tout fut dit.

Un repas somptueux nous attendait chez le père Giraud, mais tous les convives paraissaient préoccupés; Henri et Louise s'isolaient dans leur bonheur; le père Giraud était appelé à chaque instant à donner des ordres pour la course, et les jeunes gens attendaient avec impatience l'heure qui devait leur ouvrir les portes de la lice.

Cette heure sonna enfin. Les détonations du canon annoncèrent que la course allait commencer. En un instant la salle du banquet fut presque déserte. Je restai seul avec les jeunes époux et les parents qui ne tardèrent pas à se diriger vers la grande place.

Une estrade avait été dressée devant la maison-de-ville pour M. le maire et les notables du village. Le père Giraud prend place sur le fauteuil qui lui était réservé. Sa fille s'assied à sa droite, son gendre à sa gauche; en ma double qualité d'étranger et de garçon d'honneur, je me place entre Louise et sa mère.

Le père Giraud se lève; il fait signe qu'il va parler. Son discours ne sera pas long : *Laches lou biou* (lâchez le taureau), s'écrie-t-il. Un hurra enthousiaste accueille ces paroles. Enfin la course va commencer!

Le 1er janvier, à 11 heures et demie du matin, le nommé B..., âgé de 46 ans, demeurant à Givors, s'est suicidé dans son domicile.

Le commissaire de police, assisté d'un médecin, s'est immédiatement transporté sur les lieux, et a trouvé, gisant à terre près d'une croisée, le cadavre dudit B... baignant dans son sang, et tenant encore entre les mains un fusil de chasse à deux coups, le bout du canon dirigé du côté de la tête, et la crosse placée entre les jambes. D'après la position du corps, il paraît-trait que c'est à l'aide de son pied droit, qu'il avait eu la précaution de déchausser et qu'il avait appuyé sur la détente, que le sieur B... s'est fait sauter la cervelle. L'explosion a été si forte, qu'elle a enlevé la partie gauche du visage et a dû causer une mort instantanée.

D'après le rapport du médecin qui soignait B... depuis 20 ans, et d'après les renseignements recueillis par l'autorité, il paraît que ce malheureux nourrissait depuis quelques années des projets de suicide et qu'il en parlait souvent à quelques-uns de ses amis.

Il a profité du moment où sa femme s'était absentée pour mettre à exécution son funeste projet, qu'on peut, du reste, attribuer à une espèce de désordre mental causé par l'abus des liqueurs spiritueuses, abus porté à un si haut degré, que souvent il faisait perdre la raison au malheureux B... au point de le faire tomber dans un état de monomanie.

Paris, 4 janvier 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On commençait hier soir à s'occuper du projet d'adresse qu'on savait avoir été adopté dans la matinée à une majorité de six voix contre trois. On sait que la commission était composée de trois ministériels et de trois membres de la coalition. Aussi on voit que chacun a maintenu constamment son drapeau; mais on ne s'attendait pas à la nouvelle position que M. Dupin a prise dans l'adresse. Il a déclaré, et le *Journal des Débats* l'avoue lui-même, que le ministère lui-même était désormais absolument impossible.

Nous rappellerons ici les éloges que le journal de M. Bertin décernait, il y a bien peu de jours, à M. Dupin, lorsqu'il était question de la présidence de la chambre des députés; il déclarait alors que c'était le seul homme qui sût bien diriger les débats de la chambre. Il est malheureux qu'il n'ait pas prévu la future conduite de son candidat.

Du reste, le ministère ne renonce pas encore à affronter la discussion. Il se félicite même par l'organe du *Journal des Débats* de la position où l'adresse va mettre le cabinet. La discussion sera franche et sérieuse, et c'était ce qu'il désirait.

On a connu hier soir aux Tuileries la rédaction du projet d'adresse, et cette nouvelle y a produit beaucoup de sensation, quoique M. Molé cherchât encore à faire bonne contenance.

Le roi a chargé un de ses aides-de-camp de mander M. Dupin qui est venu aussitôt au cabinet des Tuileries. S. M. a demandé au président de la chambre dans quel sens il croyait que le cabinet devait être reconstitué, puisque l'on en voulait tant à ce pauvre ministère du 15 avril, et que lui-même s'était décidé à lui tourner le dos. M. Dupin aurait, dit-on, répondu avec sa franchise ordinaire que la difficulté de composer un ministère nouveau n'empêchait pas le cabinet existant d'être impossible dans les circonstances actuelles.

Chambre des Députés.

Séance du 4 janvier 1839.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

On remarque beaucoup de députés dans la salle, même avant l'arrivée du président. MM. Thiers et Guizot sont des premiers à leur banc et sont entourés par des groupes nombreux.

M. LE PRÉSIDENT est au fauteuil à deux heures.

La séance est ouverte et le procès-verbal adopté.

A deux heures un quart, les députés arrivent en foule et dans la plus grande agitation. Tous les ministres sont présents.

M. MANUEL est admis et prête serment.

M. LE PRÉSIDENT : L'ordre du jour est la lecture du projet d'adresse. (Chut! chut!)

M. DUPIN lit, au milieu du plus profond silence, le projet d'adresse suivant :

« Sire,

» La chambre des députés se félicite avec vous de la prospérité du pays. Cette prospérité se développera de plus en plus au sein de la paix que nous avons maintenue et dont une politique prudente et ferme (M. Dupin appuie) peut seule nous garantir la durée.

» Sous un gouvernement jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances, la France tiendra toujours dans le monde

Voici en quelques traits le tableau animé que j'avais alors sous les yeux.

C'était par une de ces journées brûlantes qui, dans le midi de la France, font du soleil une espèce de miroir d'Archimède, et de la poussière un serpent ailé qui vous prend à la gorge et vous étouffe à vous étouffer.

Bravant et ce soleil ardent et cette poussière brûlante, une foule innombrable est là, entassée sur des charrettes, se pressant sur les amphithéâtres, envahissant les croisées et jusqu'aux toits des maisons, s'accrochant aux cheminées, se suspendant aux corniches; ceux-là sont les spectateurs. Quant aux acteurs, ils ne manquent pas; tous les jeunes gens du village et des environs sont là, revêtus du costume traditionnel, pantalon blanc, veste blanche, écarpins légers et ceinture rouge.

Ici, ce ne sont pas des cavaliers élégants qui, montés sur des chevaux fougueux, viennent opposer au front du taureau le fer d'une lance; ici, le taureau seul est armé, les coureurs ont pour seule arme un jet de vigne, un sarment, ce qu'ils appellent, eux, un *gabel*. Ce n'est pas un combat, c'est une lutte de vitesse et d'agilité entre le taureau sauvage aux pieds nerveux, aux cornes aiguës, à la large encolure, et l'enfant du Midi au teint hâlé, aux reins souples et vigoureux. Quel est le but de cette course? Il s'agit d'enlever, sans la déchirer, une cocarde de soie rouge attachée à la corne du taureau. Et le prix réservé au vainqueur?... Oh! le prix, le premier objet venu : une montre, un couvert d'argent, un foulard.

Et c'est pour cela que tous ces hommes qui se pressent dans l'arène vont jouer leur vie! Oh! mon Dieu! pour cela; car cela c'est pour eux la gloire! (La suite à demain.)

et dans l'estime des peuples le rang qui lui appartient et dont elle ne peut pas déchoir.

» Votre majesté espère que les conférences reprises à Londres donneront un nouveau gage au repos de l'Europe et à l'indépendance de la Belgique. Nous faisons des vœux sincères pour un peuple auquel nous lie étroitement la conformité des principes et des intérêts. La chambre attend l'issue des négociations.

» Vous nous annoncez, Sire, qu'en vertu d'engagements pris avec le saint-siège, nos troupes sont sorties d'Ancone. Nous avons donné d'éclatants témoignages de notre respect pour les traités; mais nous regrettons que cette évacuation ne se soit pas effectuée en des circonstances plus opportunes (mouvement prolongé) et avec les garanties que devait stipuler une politique sage et prévoyante. (Vive adhésion aux extrêmes.)

» Un dissentiment a éclaté entre votre gouvernement et la Suisse. Nous désirons qu'il n'ait point altéré les rapports de vieille amitié qui existent entre les deux pays et qu'avaient encore resserrés les événements politiques de 1830.

» C'est avec une profonde douleur que nous voyons l'Espagne se consumer dans les horreurs de la guerre civile. Nous souhaitons ardemment que le gouvernement de Votre Majesté, en continuant à prêter au gouvernement de la reine Isabelle II l'appui que comportent les intérêts de la France, emploie, de concert avec ses alliés, toute son influence pour mettre un terme à de si déplorables excès.

» La chambre, vivement émue des malheurs de la Pologne, renouvelle ses vœux constants pour un peuple dont l'antique nationalité est placée sous la protection des traités.

» Les outrages et les spoliations que nos nationaux ont subies au Mexique réclament une satisfaction éclatante; votre gouvernement a dû l'exiger. La chambre espère qu'il aura pris pour l'obtenir des mesures promptes et décisives.

» Nous nous applaudissons avec Votre Majesté de l'état satisfaisant de nos possessions d'Afrique. Nous avons la ferme confiance que cette situation s'améliorera de jour en jour, grâce à la discipline de l'armée, à la régularité de l'administration et à l'action bienfaisante d'une religion éclairée. » M. Dupin appuie sur ce dernier mot. (Hilarité.)

» Votre Majesté nous avait annoncé dans une des précédentes sessions que des propositions relatives au remboursement de la dette publique nous seraient présentées, dès que l'état des finances le permettrait. La situation de plus en plus favorable du revenu public nous donne le droit d'espérer que le concours de votre gouvernement ne manquera pas long-temps à cette importante mesure. (Mouvement.)

» Les besoins de nos colonies et de notre navigation seront l'objet de toute notre sollicitude; nous nous appliquerons à les concilier avec les intérêts de notre agriculture dont le développement est d'une haute importance pour la prospérité du pays.

» La chambre examinera avec le même soin les projets de lois destinés à réaliser les promesses de la charte, et à introduire de nouveaux perfectionnements dans la législation générale, ainsi que dans diverses branches de l'administration publique. Nos vœux appellent aussi le projet de loi relatif à l'organisation de l'état-major-général de l'armée.

» Nous ressentons profondément, Sire, vos espérances et vos craintes, vos joies et vos douleurs. La France entière a salué de ses acclamations la naissance du comte de Paris; fasse le ciel que rien ne trouble de si douces émotions! Nous entourons de nos hommages le berceau de ce jeune prince accordé à votre amour et aux vœux les plus chers de la patrie. Elevé comme son père dans le respect de ses institutions, il saura l'origine glorieuse de la dynastie dont vous êtes le chef, et n'oubliera jamais que le trône où il doit s'asseoir un jour est fondé sur la toute-puissance du vœu national. (Mouvement.)

» Nous nous associons, Sire, ainsi que tous les Français, aux sentiments de famille et de pitié que cet heureux événement vous inspire comme père et comme roi.

» Nous en sommes convaincus, Sire, l'intime union des pouvoirs contenus dans leur limite constitutionnelle peut seule fonder la sécurité du pays et la force de votre gouvernement. Une administration ferme, habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au dehors la dignité de votre trône, et le couvrant au dedans de sa responsabilité (vifs mouvements), est le gage le plus sûr de ce concours que nous avons tant à cœur de vous prêter.

» Confions-nous, Sire, en la vertu de nos institutions, elles assureront, n'en doutons pas, vos droits et les nôtres; car nous tenons pour certain que la monarchie constitutionnelle garantit à la fois la liberté des peuples et cette stabilité qui fait la grandeur des états. »

M. LE PRÉSIDENT : Quand la chambre veut-elle fixer la discussion de ce projet d'adresse?

De toutes parts : A lundi ! à lundi !

M. LE PRÉSIDENT : Désormais on pourra s'inscrire au secrétariat.

La chambre se sépare au milieu de la plus vive agitation.

Les ministres sont restés froids et immobiles pendant tout le temps qu'a duré la lecture de l'adresse.

La séance est levée à deux heures et demie.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire Gisquet contre le MESSAGER.

Fin de l'audience du 3 janvier.

A la reprise de l'audience, M. Nabon proteste contre l'interpellation que M. l'avocat-général a donnée de sa conduite. Il n'a jamais pensé qu'à faire une affaire à ses risques et périls. Au reste, ces risques et périls, il ne les a pas repoussés; il est encore propriétaire des actions. Les actions, dit-il, je les ai encore. Quelle qu'ait été leur dépréciation, je n'ai pas voulu sortir d'une affaire créée en quelque sorte sous mes auspices. Enfin, je le répète, Messieurs, et je le dis avec fierté, je n'accorde à nul dans cette enceinte le droit de penser qu'il a les mains et le cœur plus purs que moi.

M. Gisquet : J'ai besoin de bien préciser le caractère des faits. Toutes les déductions de M. l'avocat-général partent de cette erreur, qu'en donnant à ceux qui m'entouraient des concessions d'omnibus, j'ai donné de l'argent, que j'ai levé impôt sur les deniers publics pour satisfaire mes passions; c'est là une erreur fatale, erreur d'où découlent tous les reproches sévères et injustes de M. l'avocat-général. C'est donc sur ce point que je prie la cour d'entendre MM. Blanc et Nabon.

M. le président : S'il s'agissait d'entendre sur de nouveaux faits des témoins déjà entendus, je ne ferais pas de difficulté; mais M. Blanc a déjà dit qu'il faisait une opération sérieuse, il ne pourrait que se répéter.

M. Gisquet : M. le président, dans votre impartialité, vous précisez très-bien la question; il est donc acquis aux débats que toutes les opérations auxquelles ont donné lieu mes concessions étaient sérieuses. Je prie M. le président de faire entendre encore MM. Nabon et Blanc.

M. le président : Si Messieurs les jurés désirent que les témoins soient rappelés, je vais...

Un juré : Nous sommes convaincus...

M. le président : Monsieur, vous ne devez pas...

M. Gisquet : Je n'ai donné ni fait donner de l'argent à per-

sonne. J'ai donné des concessions, des permissions, comme un préfet de police se trouve dans le cas d'en donner. Voilà tout.

Eh ! mon Dieu ! j'aurais pu donner à mon portier une médaille de charbon. Il y en a 1,500 à présent; il aurait pu vendre sa médaille 2,000 fr., et pour cela je serais concussionnaire ! Messieurs, une pareille doctrine rendrait toute administration impossible. D'ailleurs, je vous l'ai déjà dit, mes prédécesseurs ont été plus loin cent fois que moi. Faut-il en chercher un exemple ? Ne vous ai-je pas cité tout-à-l'heure la création d'une place de facteur à la halle aux charbons, au profit du beau-frère d'un magistrat qui, certes, n'eût pas agi ainsi s'il eût cru faire un acte répréhensible. Ce magistrat, je puis le nommer : c'est l'honorable M. Debelleyme. Faut-il rappeler que le comte Roy nomma le fils de M. Frochot, ancien préfet de police, agent de change ? Cette charge était un cadeau de 600,000 f., bien qu'on l'obligeât à donner 100,000 f. à un maréchal de France.

M. Mauguin : Messieurs, le *Messenger* n'était animé d'aucun esprit de haine contre M. Gisquet, et je vais vous en donner la preuve. M. Gisquet s'est plaint à tort du *Messenger*; il a paru croire que le *Messenger* avait voulu poursuivre des opinions politiques. En aucune manière, messieurs; le *Messenger* a un ancien titre; mais son administration est nouvelle.

Le *Messenger*, remarquez-le bien aussi, messieurs, a écrit avec une parfaite modération, et dans l'article il n'est nullement question de concussion; on ne traite pas M. Gisquet de concussionnaire. Dans l'article, il n'est question que d'exactions.

Depuis le mois de mai, le *Messenger* appartient à M. Walewski, homme honorable et qui jouit d'une fortune tout-à-fait indépendante. Le gérant du *Messenger* est M. Brindeau, qui n'a jamais eu des opinions hostiles à l'administration de M. Gisquet.

Le *Messenger*, messieurs, rappelez-vous-le dans votre salle des délibérations, le *Messenger* a écrit sous l'impression de la lettre de douze pages et des lettres d'Hédard à Foucauld.

Messieurs, je termine. M. Gisquet vous disait tout-à-l'heure que l'enjeu du *Messenger* se réduisait à quelques mois de prison et à une amende; mais il me semble que c'est quelque chose, quelques mois de prison ! Qu'en savez-vous ? cela dépend de la cour. On ira les passer dans une maison de santé, mais cela dépend de l'autorité.

M. le président présente le résumé des débats, retrace avec une admirable lucidité tous les détails de cette importante affaire, et reproduit, sans omettre le plus petit détail, les incidents qui l'ont signalée. MM. les jurés, dit-il en terminant, vous comprenez toute la grandeur, toute la noblesse de votre mission; vous comprendrez que jamais votre tâche ne fut plus grave.

Il s'agit, en effet, de savoir si l'ancien ami de Casimir Périer, son associé, l'homme revêtu naguère de fonctions importantes s'est rendu coupable de tous les actes qui le dénoncent aux malédictions publiques, s'il a disposé des deniers qui auraient pu entrer dans les caisses de l'Etat pour les jeter à ses amis, à ses créatures, à sa concubine; mais, d'un autre côté, des voix puissantes se sont fait entendre pour réclamer en faveur de la presse toute la franchise que lui permet la loi de 1819, si elle n'a point, vous a-t-on dit, élevé ici la voix dans un intérêt de honteuse cupidité, dans une vue de scandale; en un mot, si elle a rempli sérieusement un devoir utile et sérieux en démasquant le fonctionnaire indigne, et le faisant paraître, non pas tel qu'il voudrait être, mais tel qu'il est; en un mot, si elle a exercé légalement ce qu'on a appelé une magistrature.

Jamais, messieurs les jurés, votre décision n'aura été attendue avec plus de confiance et écoutée avec plus de respect, parce que chacun sait ici que nous avons la conscience de l'autorité déposée entre vos mains.

M. le président soumet à MM. les jurés les deux questions suivantes : Achille Brindeau s'est-il rendu coupable, dans le numéro du *Messenger* du 12 septembre dernier, 1^o du délit de diffamation envers un fonctionnaire public, 2^o du délit de diffamation envers un particulier en lui imputant des faits d'immoralité qui sont de nature à porter atteinte à sa considération et à son honneur ?

M. le président rappelle à MM. les jurés qu'en matière de délits de la presse, il ne saurait exister de circonstances atténuantes.

Le jury se retire pour délibérer à six heures précises.

On remarque que M. Gisquet et M. Nay sortent de l'audience. A sept heures et demie, les jurés rentrent dans la salle. (Profond silence.)

La déclaration du jury est, sur le fait de diffamation envers un fonctionnaire public : Oui, le prévenu est coupable. (Mouvement; marques universelles de surprise dans l'auditoire; M. l'avocat-général regarde les membres de la cour.)

Sur le second fait principal, la déclaration du jury est : Non, l'accusé n'est pas coupable. (Nouvelles marques de surprise.)

Un mouvement général, une sourde rumeur se manifestent à l'instant dans l'auditoire. Des conversations à voix basse s'engagent de toutes parts sur le résultat inattendu du verdict, contraire en tous points à l'attente du public et au réquisitoire si formel de M. l'avocat-général.

M. le président : La défense a-t-elle quelque observation à présenter ?

M. Cappin : La défense déclare qu'elle n'a aucune observation à présenter.

La cour se retire pour délibérer dans la chambre du conseil; au bout de cinq minutes, elle prononce un arrêt par lequel :

M. Brindeau est condamné à 100 fr. d'amende, minimum de la peine (l'arrêt par défaut prononçait un an de prison), ordonne que le numéro du 12 septembre dernier sera saisi, et que le jugement sera inséré dans le *Messenger*.

L'auditoire se sépare à huit heures moins un quart au milieu de la plus vive agitation.

COLONIE D'AFRIQUE.

On écrit d'Alger, 21 décembre 1838 :

Depuis ma dernière lettre, un nouveau contre-ordre, motivé sur une recrudescence de mauvais temps, est venu ajourner l'expédition projetée sur Hamza. Les Kaballes, qui avaient fabriqué une grande quantité de poudre, et qui s'étaient disposés à nous recevoir d'une manière bien différente de celle que M. le gouverneur-général avait espérée, se sont préparés en vain. Les troupes, qui attendent les pieds dans la boue le signal du départ, envoient tous les jours des malades à l'hôpital. Voilà jusqu'à présent le seul résultat de cette entreprise intempestive. Et tout cela, parce que certains chefs de l'Empire nous a ligués, au lieu d'écouter les conseils de l'expérience et de la raison, se fient à ce qu'ils appellent leur étoile, comme si le soleil d'Austerlitz luisait pour tout le monde !

Le gouverneur s'est enfin décidé à enregistrer dans le *Moniteur algérien* l'organisation ou pour mieux dire la désorganisation civile qu'il a obtenue de la complaisance ministérielle. Depuis le peu de jours que ce nouveau système est en vigueur, le maréchal l'a appliqué de manière à ne pas laisser l'ombre d'un doute sur les intentions qui l'ont porté à le demander avec tant de persistance. Le directeur de l'intérieur est, comme je vous le disais dans ma dernière lettre, un commis de plus dans le secrétariat du gouverneur. S'il reçoit une demande quelconque, aussi futile qu'on puisse l'imaginer, il en fait l'analyse en marge et propose humblement ce qu'il croit convenable de faire. Le

gouverneur met au-dessous, s'il le juge à propos, un imperceptible *approuvé* au crayon, sans signature ni paraphe, ce qui ne laisse pas que d'embarrasser la comptabilité, qui est forcée de produire des pièces régulières. Le seul avantage dans tout ceci, c'est qu'il n'y aura pas de conflits; car, M. le maréchal l'a déclaré, personne ne fera rien, quoi que ce soit, sans sa permission.

On a peine à concevoir comment un homme de la trempe de M. le maréchal Valée, à qui on ne peut refuser un esprit élevé et d'autres qualités excellentes, ne s'aperçoit pas qu'il perd beaucoup à noyer ainsi son attention dans une multitude de détails dont il devrait s'estimer heureux d'être débarrassé par les chefs de service.

Le coup porté contre l'intendance civile, dont l'effet retombe tout entier sur la colonisation, n'est pas le seul qui fasse craindre pour l'avenir de la colonie. On mine sourdement tout ce qui commençait à prendre racine dans le pays. Ainsi, dans l'armée d'occupation, il y avait certains corps destinés à rester en Afrique qui commençaient à s'identifier avec l'Algérie. Les compagnies de vétérans, les canonniers garde-côtes étaient de ce nombre. Ces braves gens, presque tous mariés et pères de famille, avaient adopté cette nouvelle patrie. Beaucoup d'entre eux avaient de petites propriétés qu'ils cultivaient, leurs enfants parlaient l'arabe; c'étaient des familles de véritables colons militaires. On ne sait si la chose aura paru d'un dangereux exemple; mais ce qui est certain, c'est que les vétérans et les canonniers garde-côtes sont renvoyés en France.

Après ce premier succès, qui a passé inaperçu, on s'est occupé de détruire dans l'armée ce qu'elle avait encore d'éléments africains. On a demandé la dissolution du corps des spahis; on demande que les zouaves soient transformés en 22^e léger, ce qui les rendrait amovibles comme les autres régiments, et permettrait de les envoyer en France quand on croirait la chose nécessaire. Il y aurait peut-être de l'injustice à rattacher tous ces faits, frappants de coïncidence et d'analogie, à un parti pris de ne pas permettre que rien prenne racine dans ce pays. Les partisans de la colonisation désirent qu'il n'en soit rien; mais, en vérité, on se sent porté malgré soi à le croire, lorsqu'on voit d'un autre côté que l'on fait tout son possible pour empêcher la culture européenne de prendre de l'extension, lorsqu'on voit le brigandage arabe se continuer avec impunité ou du moins sans qu'on essaye rien de sérieux pour l'empêcher.

Les Hadjoutes ont tellement conscience de nos intentions pacifiques qu'ils ne gardent aucun ménagement. Tous les jours ils viennent en armes dans la plaine, et leur passage est marqué chaque jour par des vols et des assassinats.

Les colons, exaspérés par ces attaques incessantes, s'en prennent au commandant Pellissier, chef du bureau arabe, inventeur du système de fusion, le saint Jean-Baptiste qui est venu nous annoncer le mariage mystique de l'Orient avec l'Occident. Sans doute l'agha (c'est ainsi que les Arabes le nomment) n'a pas réalisé les belles promesses qu'il avait répandues à profusion dans ses *Annales algériennes*. Sous son administration, les choses vont beaucoup plus mal que du temps de ses prédécesseurs qu'il a tant décriés. L'Orient et l'Occident, pour me servir de ses expressions, paraissent moins disposés que jamais à s'unir. Le commandant nous expliquera peut-être dans le troisième volume de ses *Annales*, qui est, dit-on, sous presse, la cause de ce désappointement. Sans attendre sa justification, la justice exige qu'on avoue qu'il est loin d'être maître d'agir comme il l'entend. Il arrête quelquefois, rarement il est vrai, des voleurs et des meurtriers; les conseils de guerre les acquittent. Le tribunal supérieur est tout aussi indulgent, et il vient de mettre en liberté un Arabe qui avait tiré avec préméditation un coup de fusil sur un de ses voisins qu'il voulait tuer. Quand je dis qu'il a fait mettre le coupable en liberté, il faut expliquer la chose : il l'a renvoyé au cadi lorsqu'il savait d'avance ce que ce juge indigne en ferait. La liste serait longue de ces acquittements scandaleux, directs ou indirects.

Résumez tout ce qui précède et voyez vous-même si ces choses, qui paraissent absurdes en supposant que le pouvoir ici veuille agir en faveur de la colonisation, ne deviennent pas toutes naturelles et on ne peut plus rationnelles s'il a des intentions d'une nature différente. (Sicile.)

— On lit dans le Toulonnais :

Le bateau à vapeur d'Alger n'est pas arrivé; la violence des vents qui règnent depuis hier l'aura forcé à relâcher dans quelque port de la Corse ou de la Sardaigne. Nous sommes donc privés de nouvelles de l'Algérie.

Ce qui se passe en France au sujet de la colonie mérite à peine d'être mentionné. Les émigrations se ralentissent, et en même temps que l'on parle de faire rentrer quatre régiments des plus acclimatés, on se prépare à envoyer quelques détachements qui ne rempliront pas certainement les vides laissés dans l'armée d'occupation par la rentrée des quatre régiments. Nous avions pensé que ces détachements étaient destinés à remplacer les soldats morts dans les hôpitaux ou rentrés en congé illimité.

TOULON, 3 janvier. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'exécution de Roubaud a eu lieu hier. Dès le matin, l'échafaud s'élevait sur la place d'Italie, non loin de la maison où Roubaud avait commis le dernier crime qui lui avait valu la peine de mort. Déjà, à onze heures, une foule immense encombrait la place d'Italie et les rues adjacentes; elle se montrait avide d'un spectacle devenu heureusement fort rare et que bientôt sans doute on supprimera complètement.

Roubaud est venu de Draguignan accompagné de l'abbé Paul. La longue agonie qu'on lui avait imposée avait affaibli ses forces physiques et morales; l'abbé Paul et un ecclésiastique de Toulon le soutenaient pendant qu'il marchait vers l'échafaud; le patient le remerciait. Au reste, Roubaud qui, après son arrestation et pendant les débats, avait montré une féroce assurance, est mort comme un criminel des plus ordinaires.

NOUVELLES DES ESCADRES DE LA MÉDITERRANÉE.

Les dernières nouvelles apportées par le paquebot du Levant portent les dates de Smyrne le 17, Alexandrie le 9, Athènes le 16, Constantinople le 15 et Malte le 23. A ces époques, l'escadre de la Méditerranée, commandée par M. le contre-amiral Lalande et composée des vaisseaux *l'Hercule* (amiral), le *Santi-Petri*, de la corvette la *Favorite* et de la goëlette la *Mésange*, était devant Smyrne; les vaisseaux se disposaient à partir pour Athènes, où ils doivent passer une partie de l'hiver. MM. les consuls et un grand nombre de notables habitants s'étaient empressés d'aller visiter M. Lalande et de lui témoigner le plaisir que tout le monde éprouve de le revoir.

L'escadre de l'amiral Stopford, qui avait renouvelé ses vivres pour reprendre la mer, était toujours à Malte; elle se composait des vaisseaux la *Princesse-Charlotte*, portant pavillon amiral, le *Rodney*, le *Vanguard*, le *Minden*, l'*Asia*, le *Bellerophon*, le *Pembroke*, le *Ceylan* et le *Hastings*; de trois frégates, une corvette, un brick et deux bateaux à vapeur.

La flotte ottomane était toujours à Constantinople où elle venait d'être ralliée par les frégates *Surich* et *Nizamiéh*, qui étaient restées dans la Méditerranée.

La flotte égyptienne n'a plus quitté le port d'Alexandrie; quelques corvettes seulement sont parties pour la Syrie avec des troupes.

Ainsi, tout est à la paix provisoirement, et les questions que soulèvent les affaires d'Orient sont pour le moment reléguées dans les cabinets des diplomates.

On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Un des plus déplorables résultats de l'évacuation d'Ancone, et de cette obséquiosité du gouvernement français à aller au-devant des désirs de l'Autriche, est que le peuple de France se récrie contre toute espèce de concession, et non-seulement le peuple, mais encore les premiers orateurs des deux chambres. Si le roi avait gardé autour de lui les amis de Casimir Périer et les hommes d'état parlementaires qui certainement n'auraient pas abandonné l'Espagne, ni encore moins évacué Ancône sans stipulation, la nation aurait eu confiance en eux, et dans leurs mains la question belge et le traité des 24 articles auraient trouvé une solution facile sans menacer de compromettre la paix de l'Europe, comme cela a lieu aujourd'hui. La conséquence que l'on tire des concessions faites par Louis-Philippe, sans qu'elles lui soient demandées, et dans le seul but d'être agréable à l'absolutisme, c'est qu'il ne lui est plus permis d'en faire aucune, les concessions même les plus justes aux principes libéraux et constitutionnels; la politique entière de Louis-Philippe a consisté à faire des concessions et à adresser des flatteries à ses ennemis, tandis que les refus, les affronts et les trahisons occultes ont été en toute occasion réservés à ses alliés et à ses amis. Nous ne croyons pas que ce soit l'effet d'une grande sagacité, encore moins du machiavélisme (ce qu'il serait impossible de supposer); ce ne peut être que le résultat d'une grande timidité de caractère. Ce qui manque aujourd'hui en France, ce sont des ministres constitutionnels qui combattent cette timidité, et représentent dans le conseil l'esprit du pays. »

SUR LA CONSERVATION INDEFINIE DES VIANDES DE LA BOUCHERIE.

M. Legrip, pharmacien à Chambon (Creuse), s'est occupé de recherches sur ce sujet qui n'intéresse pas seulement la marine. La viande qu'on voudra conserver devra être de bonne qualité et très-fraîche; on enlèvera la graisse, les gros os, et on la coupera par tranches de largeur et de longueur indéterminées, mais d'environ un pouce et demi à deux pouces au plus d'épaisseur; chaque morceau devra être pesé séparément et étiqueté. Cette viande ainsi disposée sera plongée pendant quinze à dix-huit heures dans le bain aromatique suivant. On fera chauffer jusqu'à ébullition, dissolution saturée de sel marin, 1,000 parties qu'on jettera sur :

Racine de persil,	32 parties.
— de céleri,	16
Semence de carotte,	32
— de panais,	8
— d'ache,	8
Girofle concassé.	1

Après 12 heures d'infusion, on passera. La viande enlevée de ce bain, légèrement époncée sur toutes ses surfaces, sera plongée dans un bain gommé-acidulé comme il suit :

Eau, 3 parties.

Gomme arabique pilée grossièrement, 1

Après dissolution et refroidissement, ajoutez :

Vinaigre de première qualité, 1

La viande, plongée dans ce bain, en sera immédiatement enlevée et portée à la sécherie. Nous entendons par sécherie, en été, une pièce sans couverture en ardoise, s'il se peut, et à ouvertures de toutes parts; en hiver, une pièce fermée et chauffée à environ 40 degrés. On veillera soigneusement la viande à la sécherie, surtout pendant les premiers jours, dans la crainte que quelque mouche ne vienne à s'y fixer; alors on l'en chassera, on grattera la place, et avec un pinceau on passera dessus de la solution gommé-acidulée. Desséchée par le procédé que nous venons d'indiquer, la viande peut se conserver, sans altération, aussi long-temps qu'on le désirera, et subir tel voyage qu'on voudra, soit sur terre, soit sur mer; quelques conditions seulement deviennent nécessaires, surtout pour le voyage sur mer.

On aura des barils neufs, pouvant fermer hermétiquement; on y rangera les morceaux de viande par couches distinctes, toutes séparées par autant de couches de sable très-sec, ou mieux encore de charbon en poudre grossière; la couche inférieure devra être de charbon, et c'est également par une semblable couche qu'on terminera l'emballage; enfin on fermera hermétiquement.

En quelque temps et en quelque lieu qu'on veuille employer cette viande, il suffit d'en prendre la quantité nécessaire, non sur le poids actuel, mais bien sur celui porté sur l'étiquette, de la laver avec soin, de la laisser tremper quelque temps, si on le peut, dans l'eau dans laquelle elle doit cuire, par une ébullition ménagée et assez soutenue dans des vases couvrant aussi bien que possible. En la mettant à cuire, on y ajoutera tout de suite le sel nécessaire, comme aussi les légumes, si on en a. On sent que le bain salé aromatique prévient assez bien le cas où on ne pourrait s'en procurer. Comme, pour le cas de voyage sur mer, un soin de plus ne peut être de trop, nous croyons pouvoir conseiller d'enduire l'extérieur du baril d'un goudron ou d'un vernis peu coûteux. (Moniteur industriel.)

Faits Divers.

Nous recevons à l'instant de notre correspondant de Saint-Martin-de-l'Île-de-Ré la triste nouvelle du naufrage d'un bâtiment de l'état.

« Hier, 27 décembre, à six heures du soir, nous écrivait-il, la corvette *La Désirée*, de 16 canons, qu'on croit commandée par M. Ricard, capitaine de corvette, a touché sur l'extrémité du banc du Nord, voisin du phare des Baleines.

« Appréhendant sans doute l'imminence du danger, des décharges d'artillerie sont immédiatement parties du bord; des feux de détresse ont été allumés à la tête des mâts pour appeler des secours.....

« Deux heures après ces impuissants efforts, tout s'était tu; au soixante-neuvième coup de canon, la dernière heure avait sonné pour de nombreuses victimes, et la corvette était détruite par les brisants !

« En effet, la côte de Gilleux était jonchée ce matin de milliers de débris; seize cadavres y sont déjà gisants; les courants vont successivement y apporter le reste de l'équipage. »

La Désirée allait de Brest à Toulon, faisant escale à Rochefort.

Parmi les cadavres rassemblés sur la plage se trouvent ceux de deux forçats encore accablés. (Commerce.)

— A Grenoble et dans plusieurs localités de l'Isère, quelques instituteurs viennent d'ouvrir des écoles du soir destinées à l'instruction des adultes, et dans lesquelles on s'attache surtout à populariser la connaissance du système décimal.

— On lit dans le *Courrier de l'Isère* :

« Le 1^{er} janvier, un loup de forte taille a été tué au Polygone, près Grenoble. Depuis quelques jours, si nous en croyons les renseignements qui nous parviennent, la neige est tombée en si grande abondance dans les montagnes qu'elle est parvenue, en plusieurs points, à une épaisseur de près de deux pieds. C'est surtout la partie nord-ouest de notre département qui souffre le plus de cette intempérie. »

— La plus jeune des filles du célèbre acteur Ch. Kemble, miss Adélaïde Kemble, a débuté le 2 de ce mois, avec le plus brillant succès, sur le théâtre de la Fenice (Italie).

Les membres de la cour, accompagnés du grand-duc héréditaire de Russie, assistaient à cette représentation, qui a valu à la débutante l'honneur insigne d'être rappelée trois fois. Miss Kemble jouait le rôle de Norma dans l'opéra de Bellini. L'intérieur du théâtre avait été pour cette occasion splendidement illuminé, et la foule était immense. Miss Kemble chantera à Trieste pendant le carnaval.

LE BERQUIN DU HAMEAU, ou le Conteur des bords du Rhône, nouvelles historiques et morales, par M. Rénal. — A ceux qui pourraient reprocher à M. Rénal de trop s'occuper de romans, nous recommandons ce livre destiné spécialement à la jeunesse. Nous avons à louer dans cet ouvrage une morale douce et présentée avec charme. Plusieurs histoires rappellent la manière de Bouilly et de Mme Guizot. — 1 vol. in-12. — A Paris, chez Lehubry.

DÉCÈS DES 1^{er}, 2 ET 3 JANVIER.

Marie Couturier, fille de défunt Philibert, 42 ans, religieuse de St-Joseph, célibataire, clos des Chartreux, 20. — François-Marie Girard, fils de Claude, 14 ans; le père relieur de livres, rue de l'Hôpital, 20. — Louise Amory, femme Geiger, 62 ans; le mari cordonnier, rue Gentil, 1. — Joseph Ramoux, veuve Drevet, 72 ans, sans état, hospice des incurables, rue Ferrandière, 13. — Boulogne, femme Sallet, 65 ans, marchand d'ustensiles de fabrique, rue Noire, 14. — Claude Colliot, fils de défunt, 71 ans, rentier, célibataire, quai St-Clair, 12. — Etienne Fongarnoux, fils de défunt, 82 ans, rentier, célibataire, rue Vaubecour, 6. — François-Marie Perony, fils de défunt Barthélemy, 14 ans; la mère fabricante d'étoffes, rue Bourghanin, 12. — Antoinette Carret, veuve Grenier, 80 ans, rentière, rue Neuve, 8. — Geneviève-Etiennette Pallois, fille de Philippe, 12 ans, teneur de livres, rue Casati, 11.

Hôpitaux, 21. — Enfants au-dessous de sept ans, 3.

BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER.

Cinq pour cent.	110 25	110 25	110 15	110 15
Quatre pour cent.	101 75			
Trois pour cent.	79	79	78 85	78 85
Rentes de Naples.	98 80	99	98 80	99
Actions de la banque.	2660			
Quatre canaux.	1250			

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 6 janvier 1839. — 1^o FRA-DIAVOLO, opéra. — 2^o LE CHEVAL DE BRONZE, opéra. — Six heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Dimanche 6 janvier 1839. — 1^o L'AVOCAT LOUBET, drame. — 2^o LE GÉNÉRAL ET LE JÉSUITTE, drame. — 3^o TRONQUETTE LA SOMBAMBULE, vaud. — Six heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LE DÉPOT DES
ŒUVRES

DE
CHARLES FOURIER

tous les écrits de l'école socialiste

Se trouve chez MM. F. Beuque et sœur, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à Lyon. (6186)

INDICATEUR DE LA VILLE DE LYON
ET DES FAUBOURGS,

Contenant 25,000 adresses.

MM. Pélagaud et Lesne viennent de publier, depuis le 1^{er} janvier, comme les années précédentes, l'*Almanach de la Ville et du Département* pour l'année 1839. L'*Indicateur* qui doit y être joint, et qui ne contenait précédemment que 12,000 adresses, en aura cette année 25,000.

Les personnes qui auraient des rectifications à transmettre sont priées de les adresser, le plus tôt possible, au bureau de l'imprimerie des Halles de la Grenette.

Malgré l'augmentation du nombre des adresses, qui sera plus que doublé, le prix du volume, grand in-8°, reste toujours fixé à CINQ FRANCS.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1256) Le dimanche treize janvier mil huit cent trente-neuf, après la messe paroissiale, sur la place de Curis, au-devant du domicile de Thomas dit Coton, il sera, à son préjudice, procédé à la vente judiciaire de meubles et effets saisis, de six chevaux et cinq charrettes de carrière.

Le même jour, sur le port de Villevert, en face de Neuville, il sera procédé à la vente judiciaire d'un bateau appelé *sapine*, avec toutes ses amures, propre à transporter les pierres.

Deuxième publication faite en vertu de l'article 620 du code de procédure civile. ENGLER.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1735) A VENDRE. — Une propriété située à St-Cyr-au-Mont-d'Or, à cinq minutes de la grande route de Lyon à St-Cyr, au prix de 18,000 fr.; composée de deux maisons, un jardin avec jet d'eau et une pièce d'eau de source intarissable, pouvant être utilisée avantageusement pour une tannerie ou tout autre établissement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M^e Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n° 7, dépositaire des plans et titres de propriété.

Etude de M^e Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n° 11

VENTE A L'ENCHÈRE,

En l'étude et pardevant M^e Quantin, notaire à Lyon, commis à cet effet,

DES CRÉANCES ACTIVES, NON RECOURVÉES, DU COMMERCE JOSEPH DESCHAUX ET C^e.

Le mardi huit janvier mil huit cent trente-neuf, à dix heures, il sera procédé pardevant M^e Quantin, notaire commis, et en son étude, à la vente par adjudication, aux enchères, des créances actives non recouvrées du commerce Deschaux et C^e, tant de la maison de Lyon que celle de Bruxelles.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n° 11. (1742)

ANNONCES DIVERSES.

(6239) A VENDRE. — Un fonds de café-restaurant, situé sur une place des plus commerçantes de Lyon. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du journal.

BOUGIES STÉARIQUES

DE VAISE.

Bougies de 4, 5, 6 et 8 à la livre.

Matières stéariques en plaque, premier blanc.

L'établissement ayant été complètement renouvelé, le public ne confondra pas ces nouveaux produits avec les anciens. (6233)

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

(6255) La personne qui aurait trouvé un billet de banque de 250 fr. est priée de le rendre à M. Duprat, rue des Fossés, n° 8, au 4^e, qui s'engage à donner 50 fr. pour récompense.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 f. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, 23, A LYON.

AVIS AU PUBLIC.

ADMINISTRATION DES
TABACS.

MANUFACTURE ROYALE DE LYON.

Le public est prévenu que la manufacture de tabac aurait à échanger contre du sel marin 36,000 kilogrammes environ de cendres provenant de l'incinération de côtes de tabac.

S'adresser, pour connaître les conditions d'échange, dans les bureaux de M. le régisseur de l'établissement, quai de la Charité, n° 165.

Les soumissions seront admises jusqu'au 31 janvier prochain, à midi. (8075)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)